Nations Unies S/2001/301

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2001

Original: français

Lettre datée du 30 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant au neuvième rapport du Secrétaire général sur la Sierra Leone (S/2001/228), notamment à la section VIII, paragraphes 88 à 90, mon gouvernement m'a instruit d'attirer la bienveillante attention du Conseil de sécurité sur son intérêt pour assurer les conditions du rapatriement des réfugiés sierra-léonais en Sierra Leone.

Cette opération nécessitera la coopération de la MINUSIL qui, dans le cadre de son mandat, pourrait envisager le déploiement de ses forces dans les zones de sécurité susceptibles d'accueillir les réfugiés en territoire sierra-léonais.

La République de Guinée qui, depuis une décennie, supporte le poids d'une présence massive des réfugiés sur son territoire, est déterminée à apporter toute sa coopération pour la réussite d'une telle opération.

Le Gouvernement guinéen est persuadé que la réalisation de l'opération, telle qu'envisagée, permettra de sécuriser les zones frontalières où résident les réfugiés ainsi que le personnel humanitaire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) François L. **Fall**

01-31325 (F) 300301 300301